

----- **CERTIFICAT MÉDICAL** -----

---

Je soussigné, Docteur : .....

Certifie avoir examiné (Mr),(Mme),(Mlle) : .....

Date de naissance : .....

Demeurant à : .....

Faisant partie du club d'Aïkido de STAFFELFELDEN n'avoir constaté, ce jour,  
aucun signe clinique apparent contre – indiquant la pratique de l' Aïkido.

à ..... le .....

Signature et cachet du médecin :

**Note :** Il n'existe pas de contre indications spécifiques à la pratique de l'aïkido, cependant, la fréquence et l'importance des chutes, des projections, des déplacements à genoux, les contraintes articulaires liées aux mouvements spécifiques de l'aïkido (luxations) nécessitent l'intégrité fonctionnelle des quatre membres et du rachis .

Aussi, à côté des contres indications générales (cardio-vasculaires, endocriniennes...) sont retenues comme incompatibles avec la pratique de l'aïkido :

- Les séquelles d'affections ostéo-articulaires graves,
- Les handicaps moteurs (en dehors des conditions pédagogiques adaptées),
- Atteintes rachidiennes :
  - Osteochondrose de croissance (Scheuermann)
  - Scoliose en période évolutive
  - Spondylolyse et spondylolisthésis
- Atteintes périphériques :
  - Luxations et sub-luxations récidivantes
  - Laxités articulaires post-traumatiques
  - Dysplasie fémoro-patellaire
  - Apophysite de la tubérosité tibiale antérieure

- Hernies et éventrations

- Décollement rétinien

Pour les porteurs d'organes pairs unique (œil, rein) le risque est à évaluer.